



Changement de garde d'un enfant mais aucune décision de justice

Par Delff

Bonsoir

Je rencontre actuellement un petit soucis.

Mon mari et son ex femme se sont séparés et chacun avait en garde une fille (ils en ont 2). Lui à la garde de la grande (14 ans aujourd'hui) et son ex femme de la petite (7 ans aujourd'hui).

Hors la grande fille a décidé de repartir habiter chez sa maman. Chose acceptée de la part du papa afin d'éviter tout conflit étant donné qu'il s'agit de la volonté de l'enfant.

Mais à ce jour nous n'avons aucun papier, attestation ou autre qui nous fait part de ce changement alors qu'il y a une décision de justice qui instaure bien la garde de chacun. La maman devait nous faire part de tout ceci début août mais à ce jour aucune nouvelle et aucune réponse à nos demandes. Sa fille vit la bas et a déjà fait les démarches de rattachement auprès de la caf.

Aujourd'hui nous ne voudrions pas nous trouver en port à faux vis à vis de tout ça (abandon ou autre accusation) et qu'elles soient au pire les démarches que l'on peut faire.

Je suppose que de ce fait une pension alimentaire sera exigée. Hors j'ai moi même 2 enfants en garde alternée et j'aurai voulu savoir comment été calculé et ce qui rentrait en compte pour les calculs.

Merci d'avance pour votre réponse car je suis actuellement très perdue et angoissée quand au futur.

Par Tisuisse1

"Volonté de l'enfant" ? cela reste à prouver. N'est-ce pas la volonté de la maman qui a instrumentalisé sa fille dans ce sens, surtout pour l'avoir pas de pension alimentaire à payer mais pour s'en faire payer une par le père.

Tant qu'aucun jugement n'est venu modifier cette garde, c'est le jugement actuel qui reste en vigueur et ce n'est pas à l'ado de 14 ans de décider, elle est mineure et doit se plier aux décisions des juges. La maman, à ce titre, est responsable si sa fille ne va pas chez son père. Cela s'appelle "une non présentation d'enfant" et c'est un délit lourd de conséquence pour la mère (amende, prison, retrait de sa fille et de son autre fille, etc.).

Par Delff

Évidemment qu'il y a beaucoup de manipulation dans tout ça la maman c'est permise de donner le droit à sa fille de contacter sa demi sœur sur sujet très sensible pour le papa, à mener son enquête, à écouter les oncles pour finalement écrire une lettre à son papa en l'accusant des pires choses. On en arrive à des extrêmes pas possible qui psychologiquement sont très dur à gérer et supporter.

Qui plus est le point qui m'inquiète reste la pension alimentaire. Je suis mariée au papa j'ai 2 enfants en garde alternée pas de pension pas d'aide de la caf ni rien et de m'imaginer donner 300 euros par mois me met en panique. Moi aussi j'ai des frais pour mes enfants et je ne vois pas comment assumer tout ça. Sachant que le papa donne déjà une pension de 84 euros pour sa première fille.

Tout ça me fait vraiment très peur.